

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 9 avril 2018 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

| | | |
|-----|---------------------------------|--------------|
| M. | Marc Richard | Maire |
| M. | Éric Friolet, conseiller | district # 1 |
| M. | Yves Rossignol, conseiller | district # 2 |
| Mme | Éliane Champigny conseillère | district # 3 |
| M. | Tony Côté, conseiller | district # 4 |
| M. | Dave Simard, conseiller | district # 5 |
| M. | Christian Desgagnés, conseiller | district # 6 |

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

À 19h00, le maire, Monsieur Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5689-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant en ajoutant les points suivants :

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.A. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection du rang Belle-Rivière
- 10.B. Maison des jeunes la Zone - Demande de gratuité de la salle Amithèque

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2018

5690-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

3. Administration

- 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3.B. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018
- 3.C. Adoption des procès-verbaux des procès-verbaux de la séance régulière du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018
- 3.D. Retour et commentaires sur les procès-verbaux des procès-verbaux de la séance régulière du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018
- 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter

4. Résolutions

- 4.A. Travaux publics - Adjudication du contrat de fauchage pour les années 2018-2019-2020
- 4.B. Fourniture d'abat-poussière en flocons
- 4.C. Avis de motion du règlement # 503-2018 décrétant une tarification pour les services municipaux fournis par la municipalité d'Hébertville
- 4.D. Balayage des rues 2018 - Autorisation d'aller en appel d'offres
- 4.E. Travaux publics - Fourniture et installation d'équipements de géolocalisation matériel roulant
- 4.F. Croix-Rouge Canadienne - Entente de services aux sinistrés 2018-2019
- 4.G. Lettre d'entente # 6 - Municipalité d'Hébertville et syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 4237 - Signature
- 4.H. Autorisation et désignation des signataires pour les transactions bancaires sur les comptes de la Caisse Desjardins des Cinq Cantons
- 4.I. Politiques en matière de gestion des ressources humaines - Adoption
- 4.J. Réparation d'une fenêtre - Hôtel de Ville
- 4.K. Mandat à la direction générale pour représenter la Municipalité - Dossier 160-32-700156-180 de la Cour du Québec chambre civile, division des petites créances
- 4.L. Fédération des villages relais du Québec - Cotisation 2018-2019

5. Correspondance

- 5.A. Remerciements
 - 5.A.1. Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)
- 5.B. MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Certificats de conformité - Règlements # 499-2018 et # 500-2018
- 5.C. Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Rencontre BiblioQUALITÉ - Rapport
- 5.D. Ministère du Tourisme - Accusé de réception d'une demande d'aide financière
- 5.E. Ministre de la Famille Ministre responsable de la région de l'Estrie Député de Sherbrooke - Octroi d'une subvention
- 5.F. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Aide financière refusée

- 5.G. Option Transport - Convocation assemblée générale annuelle
 - 5.H. Résidents rue Potvin Nord - Demande d'ajout de signalisation
 - 5.I. Demande de radiation des intérêts - 151, rue Turgeon
 - 5.J. Fédération des villages-relais du Québec - Adhésion
 - 5.K. Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma - Dépôt du rapport annuel
 - 5.L. Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports - Octroi d'une aide financière pour l'entretien de la Route verte 2017-2018
6. Loisirs et culture
- 6.A. Entente de partenariat régionale en tourisme - Demande de subvention pour le Mont Lac-Vert
 - 6.B. Municipalité Amie des aînés - Mise sur pied du comité de pilotage et de suivi
 - 6.C. Programme de soutien aux stratégies de développement touristique - Demande de subvention pour le Mont Lac-Vert
 - 6.D. Bibliothèque municipale - Adoption de la mission de l'Unesco
 - 6.E. Fête nationale 2018 - Contribution financière
7. Urbanisme
- 7.A. Adoption du deuxième projet de règlement # 502-2018 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 374-2004 et ses amendements en vigueur
 - 7.B. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - 352, rang Saint-Isidore
 - 7.C. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) -906, rang Caron
 - 7.D. Demande de dérogation mineure - 918, rang Caron
 - 7.E. Résolution d'appui au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) pour un projet sensibilisation
 - 7.F. Demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal
8. Dons et subventions
- 8.A. Fondation Équilibre - Demande d'aide financière
 - 8.B. Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Invitation à l'édition 2018 des vins, bières, fromages et musique
 - 8.C. Chœur Aquilon - Invitation à un spectacle
 - 8.D. Fondation Hôtel Dieu d'Alma - Demande d'aide financière
 - 8.E. Fondation des œuvres du Havre de l'hospitalité - Demande d'aide financière
 - 8.F. Traversée internationale du Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière
9. Rapport des comités
10. Affaires nouvelles
- 10.A. _____
 - 10.B. _____

11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2018

5691-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2018, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2018

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Aucun document déposé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. TRAVAUX PUBLICS - ADJUDICATION DU CONTRAT DE FAUCHAGE POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de la municipalité d'Hébertville pour la réalisation du fauchage des bordures de routes, de rangs et autres de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) soumission sur les trois (3) entrepreneurs sollicités;

5692-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'attribuer le contrat de fauchage à Dénéigement SM pour les années 2018, 2019 et 2020 au montant de 4 550 \$ pour l'année 2018, 4 650 \$ pour l'année 2019 et 4 700 \$ pour l'année 2020.

4.B. FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCONS

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des travaux publics réunis le 21 mars 2018;

5693-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Éric

Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de 4 000 kg d'abat-poussière en flocons (calcium 80 % - 87 %), au prix de 579 \$/1 000 kg plus taxes pour la saison estivale 2018 chez Sel Warwick selon la soumission # 042658.

4.C. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 503-2018 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

Le conseiller monsieur Christian Desgagnés donne avis de motion que sera présenté pour adoption à l'occasion d'une prochaine séance le Règlement # 503-2018 sur la tarification des services municipaux.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

4.D. BALAYAGE DES RUES 2018 - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT l'entretien printanier nécessaire des chaussées de la Municipalité;

5694-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à procéder à un appel d'offres auprès de trois (3) fournisseurs de services pour obtenir des soumissions relativement au balayage des rues pour 2018.

4.E. TRAVAUX PUBLICS - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE GÉOLOCALISATION MATÉRIEL ROULANT

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Telus relativement au suivi de véhicules et solution de gestion de flotte;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des travaux publics réunis le 17 janvier 2018;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires pour procéder à une telle installation;

5695-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'installation d'un système de géolocalisation sur la flotte de véhicules municipaux selon l'offre de services présentée par Telus, au coût de 35 \$ par véhicule mensuellement, et ce pour une période de 36 mois. D'autoriser également la direction générale par intérim à signer l'entente de services.

4.F. CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS 2018-2019

CONSIDÉRANT les services d'accueil, d'information, d'hébergement, d'alimentation, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans l'entente avec la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée à la Municipalité pour chacune des années de l'entente est de 0,16 \$ par personne;

CONSIDÉRANT que la population municipale s'élève à 2 481 personnes;

5696-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire, monsieur Marc Richard et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Kathy Fortin, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Hébertville.

De payer la somme de 396,96 \$ pour assurer la contribution municipale pour les années 2018 et 2019.

4.G. LETTRE D'ENTENTE # 6 - MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE ET SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 4237 - SIGNATURE

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a pris connaissance de la lettre d'entente # 6 à intervenir entre la municipalité d'Hébertville et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4237;

ATTENDU QUE le comité s'en déclare satisfait et qu'il en fait la recommandation au Conseil municipal pour fins de signature;

5697-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les termes de la lettre d'entente # 6 à intervenir entre la municipalité d'Hébertville et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4237 et d'autoriser le maire et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité.

4.H. AUTORISATION ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR LES TRANSACTIONS BANCAIRES SUR LES COMPTES DE LA CAISSE DESJARDINS DES CINQ CANTONS

5698-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Maire ou le maire suppléant ou tout autre conseiller désigné ainsi que la direction générale soient représentants de la Municipalité d'Hébertville de tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins des Cinq Cantons. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et pourront signer tous les effets bancaires. Les signatures d'au

moins deux personnes sont requises parmi celles autorisées.

4.I. POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit veiller au respect de son règlement # 486-2016 portant sur l'éthique des employés municipaux;

CONSIDÉRANT la résolution 5521-2017 relative à la mise en place de mesures de contrôle;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a pris connaissance des politiques suivantes à être adoptées :

- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique d'utilisation et d'aliénation de biens meubles
- Politique d'utilisation des médias sociaux
- Politique contre le harcèlement
- Politique d'utilisation du système informatique, de l'Internet et du courrier électronique
- Politique disciplinaire

CONSIDÉRANT QUE le comité s'en déclare satisfait et qu'il en fait la recommandation au Conseil municipal pour fins d'adoption et de mise en application;

5699-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter les politiques suivantes et de nommer la direction générale pour fins d'application de ces dernières :

- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique d'utilisation et d'aliénation de biens meubles
- Politique d'utilisation des médias sociaux
- Politique contre le harcèlement
- Politique d'utilisation du système informatique, de l'Internet et du courrier électronique
- Politique disciplinaire

4.J. RÉPARATION D'UNE FENÊTRE - HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2018, la machinerie d'un sous-traitant de déneigement a heurté une fenêtre du sous-sol de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cet incident a occasionné uniquement des dommages matériels;

CONSIDÉRANT QUE deux estimations ont été demandées pour la réparation de la fenêtre et que la plus avantageuse est Vitrierie Boily au coût de 2 082 \$ plus taxes;

5700-2018

CONSIDÉRANT QUE l'Assureur de l'entreprise de déneigement consent à payer une indemnité de 1 787,67 \$ à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de services de Vitrierie Boily de 2 082 \$ plus taxes pour le remplacement de la fenêtre.

4.K. MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ - DOSSIER 160-32-700156-180 DE LA COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Tremblay a fait signifier à la Municipalité une réclamation devant la Cour du Québec, chambre des petites créances, du district d'Alma, dans le dossier portant le numéro 160-32-700156-180;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut être représentée par avocat devant la Cour du Québec, chambre des petites créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contester la réclamation de M. Alain Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit mandater un de ses officiers pour signer les différentes procédures et pour la représenter devant la Cour du Québec, chambre des petites créances;

5701-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater Madame Kathy Fortin, directrice générale par intérim, pour représenter la Municipalité à l'égard de la contestation pour la réclamation de M. Alain Tremblay contre la Municipalité dans le dossier 160-32-700156-180 de la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances, et, par le fait même, qu'elle soit autorisée à signer toute procédure ou document utile à cette contestation.

4.L. FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC - COTISATION 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est l'un des 53 Villages-Relais reconnus par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est membre de Villages-Relais;

CONSIDÉRANT QUE cette association milite pour faire connaître les Villages-Relais et pour que le Gouvernement finance des campagnes publicitaires à cette fin;

5702-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler l'adhésion 2018-2019 à la Fédération des Villages-Relais au montant de 1 211 \$.

5. CORRESPONDANCE

5.A. REMERCIEMENTS

5.A.1. ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (AQEPA)

L'organisme remercie la Municipalité pour la gratuité octroyée de la salle Multifonctionnelle.

5.B. MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - CERTIFICATS DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT # 499-2018 ET # 500-2018

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est transmet les certificats de conformité pour les règlements # 499-2018 et # 500-2018.

5.C. RÉSEAU BIBLIO DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - RENCONTRE BIBLIOQUALITÉ - RAPPORT

Le Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean transmet le rapport de la rencontre BiblioQUALITÉ qui s'est tenue le 28 février dernier.

5.D. MINISTÈRE DU TOURISME - ACCUSÉ DE RÉCEPTION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le Ministère du Tourisme accuse réception de la demande d'aide financière du 16 mars 2018 concernant le projet déposé dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique.

5.E. MINISTRE DE LA FAMILLE- OCTROI D'UNE SUBVENTION

Le Ministre de la Famille informe la Municipalité de l'octroi d'une subvention de 5 250 \$ pour la mise à jour de la politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

5.F. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)- AIDE FINANCIÈRE REFUSÉE

Le MAMOT informe la Municipalité que la demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est refusée.

5.G. OPTION TRANSPORT - CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Option Transport invite la Municipalité à l'assemblée générale annuelle de la Corporation du transport collectif de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui se déroulera le vendredi 13 avril

2018 à 12h00. Le maire, monsieur Marc Richard sera présent.

5.H. RÉSIDENTS RUE POTVIN NORD - DEMANDE D'AJOUT DE SIGNALISATION

Des résidents de la rue Potvin Nord demandent à la Municipalité d'installer des ralentisseurs ou des affiches de signalisation afin de réduire la vitesse des passants dans cette rue. La demande sera référée au comité des travaux publics pour analyse et recommandation.

5.I. DEMANDE DE RADIATION DES INTÉRÊTS - 151, RUE TURGEON

Les propriétaires du 151, rue Turgeon demandent de faire radier les intérêts sur le compte de taxes 2018.

5.J. FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC - ADHÉSION

La Fédération des Villages-relais du Québec invite la Municipalité au 8^{ième} Congrès annuel. Aucun membre du Conseil n'est disponible pour assister à l'édition 2018.

5.K. FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'organisme dépose son rapport annuel 2017.

5.L. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Le MTMDT informe la Municipalité de l'octroi d'une aide financière de 3 353 \$ pour l'entretien de la route verte pour 2017-2018.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONALE EN TOURISME - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT les critères, les orientations et les objectifs de l'Entente de Partenariat Régionale en Tourisme du Ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur Est de la montagne permettra d'implanter une piste sécuritaire et balisée pour l'accès aux motoneigistes, de développer les sentiers multi-usages pour permettre des compétitions et de l'entraînement Enduro et bonifier la portion hors piste pour ajouter le ski haute route;

CONSIDÉRANT les orientations de développement du plan directeur du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures du Mont Lac-Vert appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour l'emprunt 475-2015, des sommes non affectées sont disponibles, pour des

travaux au centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

5703-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale, à déposer une demande d'aide financière via l'Entente de Partenariat régional en Tourisme pour le développement du secteur Est de la montagne pour implanter une piste sécuritaire et balisée pour l'accès aux motoneigistes, développer les sentiers multi-usages pour permettre des compétitions et de l'entraînement Enduro et bonifier la portion hors piste pour ajouter le ski haute route.

6.B. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - MISE SUR PIED DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière de 5 250 \$ pour le renouvellement de son plan d'action de sa politique municipale Amie des Aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche d'un chargé de projet pour réaliser la démarche et le renouvellement du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT QUE le comité est composé de citoyens représentatifs du milieu de vie des aînés et d'un élu municipal;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage et de suivi a mis à jour la politique des aînés et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le comité devra également le suivre et le soutenir dans la réalisation des actions;

5704-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mise sur pied d'un comité de pilotage et de suivi de la politique des aînés et de son plan d'action, formé de :

- Éliane Champigny, conseillère district # 3 et représentante aînés
- Nicole Tremblay
- Gilles Dubé
- Hélène Girard
- Line Lalancette
- Robin Lajoie
- Bernard Larouche, organisateur communautaire du CIUSS
- Stéphane Bérubé, agent de développement local, secteur sud
- Alain Privé, formateur du CAMF
- Lucie Lavoie, technicienne en loisir, municipalité d'Hébertville

6.C. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE -

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MONT
LAC-VERT**

CONSIDÉRANT les critères, les orientations et les objectifs du Programme de Soutien aux Stratégies de Développement touristique (PSSDT) du Ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur est de la montagne permettra d'implanter une piste sécuritaire et balisée pour l'accès aux motoneigistes, de développer les sentiers multi-usages pour permettre des compétitions et de l'entraînement Enduro et bonifier la portion hors piste pour ajouter le ski haute route;

CONSIDÉRANT les orientations de développement du plan directeur du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures du Mont Lac-Vert appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour l'emprunt 475-2015, des sommes non affectées sont disponibles, pour des travaux au centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

5705-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale, à déposer une demande d'aide financière dans le Programme de Soutien aux Stratégies de Développement touristique (PSSDT) pour le développement du secteur Est de la montagne pour implanter une piste sécuritaire et balisée pour l'accès aux motoneigistes, développer les sentiers multi-usages pour permettre des compétitions et de l'entraînement.

**6.D. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ADOPTION DE
LA MISSION DE L'UNESCO**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

5706-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adhérer, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information,

l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique.

6.E. FÊTE NATIONALE 2018 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale 2018 se déroulera le 23 juin à partir de 10h avec de l'animation familiale, des chansonniers, feux d'artifice et autres;

CONSIDÉRANT QUE les revenus envisagés se composent de la vente de boisson, de la subvention de la Société Nationale des Québécois (SNQ) et de la participation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déposera une demande de subvention à la Société Nationale des Québécois (SNQ);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses envisagées pour l'édition 2018 s'élèvent à 19 635 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 5484-2017, le Conseil a consenti à conserver les sommes non dépensées en 2017 pour l'organisation de l'édition 2018;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 1^{er} mars 2018 la Commission des loisirs a recommandé l'octroi d'une aide financière de 6 000 \$ au comité organisateur pour la Fête Nationale 2018;

5707-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le budget de la Fête Nationale 2018 tel que déposé à la Commission des loisirs le 1^{er} mars 2018.

D'autoriser une contribution financière de 6 000 \$ au comité organisateur pour la Fête Nationale 2018 en plus du 2 685 \$ tel que stipulé dans la résolution 5484-2017.

7. URBANISME

7.A. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 502-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS # 374-2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville est régie par le code municipal et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement sur les usages conditionnels 374-2004 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels pour régir la requalification d'immeubles industriels dans la zone 126 C;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande cette modification réglementaire;

ATTENDU QUE le feuillet de grille 5022018-01 modifie la grille des spécifications en vigueur et fait partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018 relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 mars dernier;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 27 mars dernier à 18h et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;

5708-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Ajout d'une nouvelle section sous le numéro 4.4 en vue d'autoriser et régir un nouvel usage industriel dans la zone 126 C

Un nouvel article sous le numéro 4.4 et sa déclinaison sont ajoutés au règlement sur les usages conditionnels en vue de permettre la requalification de sites de cette nature dans la zone 126 C. Cet article 4.4 se lira en conséquence comme suit :

4.4 Nouveaux usages industriels en vue de la requalification de sites industriels dans la zone 126 C

4.1.1 Objectifs

Assurer la requalification de sites industriels dans la zone 126 C, en tenant compte de la présence d'usages de nature résidentielle et communautaire à leur voisinage.

4.4.2 Nature des usages conditionnels autorisés

Les usages conditionnels autorisés sont essentiellement les entreprises de construction incluant les fonctions de bureau associés, de même que l'entreposage intérieur, aux conditions énoncées au présent règlement. Ils sont autorisés en sus des usages déjà autorisés dans la zone.

4.4.3 Conditions d'appropriation des usages conditionnels autorisés

1. Entreposage

L'entreposage n'est autorisé dans aucune des cours avant, sous réserve du stationnement des véhicules, lequel doit être réalisé de façon ordonnée. L'aire d'entreposage doit être clôturée. La clôture doit être opaque si l'aire d'entreposage donne sur un site ou une zone résidentielle.

2. Accès

Un seul accès au site est autorisé en marge de la rue Turgeon. Cet accès doit avoir un maximum de 10.0 mètres de largeur et respecter les dispositions du règlement de zonage.

3. Zone tampon

Sous réserve de l'accès au site, une bande de terrain d'un mètre et demi (1.5 m) en bordure des voies publiques doit être gazonnée. Affichage

La grille des spécifications est modifiée de manière à intégrer ces modifications. Le feuillet de grille portant le numéro 5022018-01 joint au présent règlement en fait état.

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

7.B. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU

TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)
- 352, RANG SAINT-ISIDORE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Dallaire est propriétaire du terrain depuis le 1^{er} mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Tournevent est propriétaire du bâtiment où les grains sont nettoyés et conditionnés;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la location d'une partie du bâtiment existant afin d'y installer une huilerie qui consiste à transformer les grains de canola en huile;

CONSIDÉRANT QUE les sols sont de classe 2 et 3, selon les données de l'inventaire des terres du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'affecte pas les possibilités d'utiliser le lot à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre emplacement disponible sur le territoire puisqu'il s'agit d'autoriser un usage supplémentaire au bâtiment agricole existant;

5709-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le lot 4 685 120 du cadastre du Québec afin d'autoriser la transformation des grains de canola en huile.

7.C. DEMANDE D'AUTORISATION À LA
COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)
-906, RANG CARON

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Savard est propriétaire depuis le 30 décembre 1996 de l'immeuble situé au 906, rang Caron;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la régularisation de l'installation septique de la résidence du 906, rang Caron;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas d'impact négatif sur les activités agricoles du propriétaire puisqu'elle vise à régulariser des installations existantes;

CONSIDÉRANT QU'il y aura peu impact sur l'homogénéité du secteur puisque la parcelle de terrain faisant la demande est enclavée par le terrain résidentiel du 904, rang Caron et l'emplacement de la tour de télécommunication autorisée, dossier no. 320 544;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre emplacement disponible sur le territoire puisque

l'installation septique dessert cette résidence et qu'elle est déjà existante;

5710-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 4 683 995 du cadastre du Québec afin de régulariser l'installation septique de la propriété du 906, rang Caron.

7.D. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 918, RANG CARON

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

5711-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 918, rang Caron à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement de l'étable à 7.82m de la structure d'entreposage existante alors que la norme est établie à 10m.

7.E. RÉOLUTION D'APPUI AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD) POUR LE PROJET SENSIBILISATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable présente une demande d'aide financière au Fonds Bleu de l'organisme de Bassin versant Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en partie à sensibiliser les riverains du Grand lac Sec et du lac Rond sur la protection des bandes riveraines et les impacts des épisodes d'algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT QUE le grand lac Sec a connu des épisodes d'algues rouges en 2017 et qu'un comité a été mis en place suite à ce phénomène;

CONSIDÉRANT QUE le comité a établi un plan d'action et que la sensibilisation des riverains en fait partie;

5712-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer le projet de sensibilisation aux lac à la Croix, lac Vouzier, grand lac sec et lac rond du

Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD).

7.F. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Pelletier est propriétaire du lot 5 492 852 du cadastre du Québec situé dans la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est propriétaire d'une conduite d'aqueduc localisée sur la propriété de M. Pelletier, soit le lot 5 492 852;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a implanté vers 1987 sa conduite d'aqueduc sur une propriété privée conditionnellement à ce que le bâtiment d'élevage du propriétaire du temps soit desservie en eau;

CONSIDÉRANT QUE la valve est existante et que le bâtiment d'élevage a été démoli il y a 3 ans par le nouveau propriétaire M. Daniel Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Pelletier a obtenu l'autorisation de la CPTAQ de se construire une résidence;

5713-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le branchement, de la résidence de M. Daniel Pelletier situé sur le lot 5 492 852, sur la conduite d'aqueduc de la Municipalité d'Hébertville à la condition qu'une entente intermunicipale avec Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, soit rédigée afin de percevoir la taxe d'eau. Tous les coûts afférents seront assumés par le demandeur.

8. DONS ET SUBVENTIONS

5614-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales :

8.A. FONDATION ÉQUILIBRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme demande une aide financière pour le 13^{ième} brunch au profit de la Fondation Équilibre du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui se tiendra le 6 mai 2018, l'Hôtel Universel d'Alma. L'achat de 2 billets est autorisé au montant de 40 \$.

8.B. ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - INVITATION À L'ÉDITION 2018 DES VINS, BIÈRES, FROMAGES ET MUSIQUE

L'organisme invite la Municipalité à l'édition 2018 des vins, bières, fromages et musique qui se tiendra le jeudi 17 mai 2018, à 17h au Mess des

officiers de la base de Bagotville. Aucun membre du Conseil n'est disponible

8.C. CHŒUR AQUILON - INVITATION À UN SPECTACLE

L'organisme invite la Municipalité aux concerts qui se tiendront les samedi 5 mai et dimanche 6 mai 2018. L'achat de 4 billets est autorisé au montant de 25 \$.

8.D. FONDATION HÔTEL-DIEU D'ALMA - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme demande une aide financière dans le cadre d'une activité scolaire, soit un bingo qui se tiendra le 11 avril prochain, à l'Hôtel Universel d'Alma. La demande est refusée.

8.E. FONDATION DES ŒUVRES DU HAVRE DE L'HOSPITALITÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme demande une aide financière pour l'année 2018. Un montant de 35 \$ est autorisé.

8.F. TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme demande une aide financière pour la 64^{ème} édition de la Traversée internationale du Lac-Saint-Jean. La demande est refusée.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- 5 à 7 du Festiballe
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Coalition des domaines
- Comité d'embellissement
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Comité des travaux publics

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration Le Pionnier
- Comité des travaux publics
- Régie intermunicipale du parc industriel Secteur sud
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Rencontre avec la Régie intermunicipale en Sécurité incendie Secteur Sud

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Festiballe
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert

- Comité des finances

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Festiballe
- Comité des ressources humaines
- Comité du parc régional du Lac Kénogami (CPRLK)
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Rencontre Coalition des domaines
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Commission des loisirs pour le camping
- 5 à 7 Festiballe
- Comité des ressources humaines
- Corporation de développement
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire
- Brigade culinaire à l'école Curé-Hébert
- Rencontre Maison des jeunes La Zone
- Réseau Biblio

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- 5 à 7 Festiballe
- Comité des ressources humaines
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Comité des travaux publics
- Comité des finances
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Rencontre Fonds de développement du territoire
- Rencontre citoyenne
- Participation aux activités du Festiballe
- Souper Maires du secteur sud et MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre M. Stéphane Bérubé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour dossiers municipaux
- Projet Éolien Val-Éo
- Régie intermunicipale en Sécurité incendie Secteur Sud
- Office municipal d'habitation d'Hébertville
- Rencontre avec M. Jean Lamoureux de la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma
- Rencontre pour le lancement du Dek Hockey
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Séance extraordinaire

- Rencontre avec les conseillers municipaux et la Régie intermunicipale en Sécurité incendie Secteur Sud
- Réunion plénière de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre Tourisme secteur sud
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG BELLE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité des travaux publics réunis le 21 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire pour les travaux de réfection préparé par les services techniques de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations;

5715-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à aller en appel d'offres pour les travaux de réfection du rang Belle-Rivière.

10.B. MAISON DES JEUNES LA ZONE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE AMITHÈQUE

Le conseiller M. Dave Simard dépose une demande du conseil d'administration de la Maison des jeunes la Zone.

La demande est pour la gratuité de la salle Amithèque le 19 mai, pour une aide financière relative au remboursement du permis de vente de boisson. Il est également demandé que les services de conciergerie municipale soient à nouveau mis à leur disposition.

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

5716-2018

Le Conseil est favorable aux demandes présentées par le conseil d'administration de la Maison des jeunes la Zone.

11. LISTE DES COMPTES

11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5717-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 175 474,09 \$.

5718-2018

11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 161 057,89 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Fenêtre brisée à l'Hôtel de Ville
- Dossier décontamination - Demande de précisions
- Demande de subvention pour le Mont Lac-Vert
- Système GPS pour les camions de la voirie

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Tony Côté propose de lever l'assemblée, à 20h01.

MARC RICHARD
MAIRE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM